

UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE 2,5 M\$ POUR SOUTENIR LES ORGANISMES INTERVENANT AUPRÈS DES CONJOINTS VIOLENTS

Cet investissement vise de façon générale à soutenir la mission globale des organismes intervenant auprès des conjoints aux comportements violents en contexte conjugal. Il leur donnera les moyens de consolider leurs services et de renforcer leur action pour prévenir la violence conjugale par l'embauche de personnel et par l'amélioration des conditions de travail.

Stratégie intégrée en violence sexuelle et conjugale Répartition du financement pour 2022-2023

Région	Montant
Bas-Saint-Laurent	134 240 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	121 400 \$
Capitale-Nationale	102 700 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	160 090 \$
Estrie	138 950 \$
Montréal	212 050 \$
Outaouais	259 810 \$
Abitibi-Témiscamingue	69 470 \$
Côte-Nord	102 700 \$
Nord-du-Québec	30 210 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	90 620 \$
Chaudière-Appalaches	138 950 \$
Laval	90 620 \$
Lanaudière	54 370 \$
Laurentides	120 820 \$
Montérégie	293 000 \$
Nunavik	125 000 \$
CLSC naskapi	30 000 \$
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James	125 000 \$
National	100 000 \$
TOTAL	2 500 000 \$

